

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2025**Délibération n°25-117**

Service : Police Municipale

Affaire suivie par Hervé JACQ

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LA MISE A
DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE SPORT DU CENTRE DE SECOURS
DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE****LE CONSEIL MUNICIPAL****VU** le Code général des Collectivités territoriales,**VU** le projet de convention établi entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (SDIS 91) et la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois,**CONSIDERANT** l'intérêt de renforcer les relations partenariales entre le SDIS et la Police municipale, tant en matière d'entraînement physique que de coopération opérationnelle (exercices communs, préparation d'événements particuliers, échanges réguliers, etc.),**CONSIDERANT** que, dans ce cadre, le SDIS de l'Essonne met à disposition des agents de la Police municipale les équipements sportifs du centre de secours de Sainte-Geneviève-des-Bois, selon les modalités fixées par la convention annexée,**CONSIDERANT** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et dans le respect des conditions de sécurité et d'encadrement fixées par le SDIS,**VU** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 25 septembre 2025.**APRES EN AVOIR DELIBERE****APPROUVE** la convention entre le SDIS de l'Essonne et la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois relative à la mise à disposition de la salle de sport et des agrès du centre de secours de Sainte-Geneviève-des-Bois, annexée à la présente délibération.**SOLLICITE** le SDIS pour la signature de la convention.**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**VOTE**

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025 A 19H30

Le 6 octobre 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 septembre 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE-DUBITOU, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Danièle GARCIA), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Patricia BARTOLI (pouvoir à Karla AREL), Farah QADHI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 13

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Franck CHAUVEAU est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance